



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VAUVERT
DELIBERATION N° 2022/09/29**

Objet : Délibération autorisant la signature d'une convention avec l'association Espace Social dans le cadre du projet d'animation de l'espace ressource pour les proches aidants

Séance du 29 septembre 2022

Date de la convocation : 9 septembre 2022

Membre en exercice = 17

Nombre de présents = 6

Nombre de délégation = 5

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vauvert (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Madame Elisabeth MICHALSKI, Vice-Présidente en exercice.

Présents : Mmes MICHALSKI, DUQUESNE, EYMARD, LAIR LACHAPELLE, PEYRE
Mr MOUSSA

Absents excusés : Mme VEDRINE, BERTHEZENE, CHALMETON,
Mrs DENAT, BERTRAND, CUVIER, VIDAL

Absents : Mme CACCHIA-MORENO, CAMAND
Mrs MEIZONNET, GARNIER, HUREL

Avaient donné pouvoir : Mmes BERTHEZENE, VEDRINE
Mrs DENAT, BERTRAND, CUVIER

Afin de formaliser leur coopération, le CCAS et l'association Espace Social proposent une convention de partenariat.

L'association Espace Social, a été créée en 1992 de la volonté commune d'une équipe de formateurs des CEMEA et de femmes en parcours de formation CAFAD (Certificat d'Aptitude à la Fonction d'Aide à Domicile)

L'objet de l'association est d'accompagner le public dans son autonomie, sa dignité, son intégrité, et ses fragilités.

L' Espace Social est engagé dans une démarche novatrice, participe à de nombreux projets sur le territoire et s'attache à proposer des actions de prévention de toute forme pour lutter contre l'isolement et la fragilisation.

La convention de partenariat précise les modalités d'organisation des différentes actions retenues au profit des proches aidants familiaux :

- ❖ Ateliers musicothérapie, répond à l'accueil de groupes de huit aidants / aidés sur des séances bien être de 20 mn
- ❖ Ateliers aquarelle, atelier d'arthérapie qui prévoit l'accueil de huit aidants sur des séances de 2 heures avec une production à l'appui
- ❖ Ateliers « Gym sophro » destiné aux personnes à mobilité réduite (travail de respiration, auto massage, gym sur chaise...) y sera associé le groupe MONALISA

L'Espace Social propose une participation financière forfaitaire de 300 € pour assurer ces prestations dont les crédits correspondants, sollicités au préalable auprès du CFPPA, sont inscrits au budget 2022.

Monsieur le Président propose au conseil d'administration :

- L'autorisation de signer la convention proposée par l'Espace Social ainsi que toutes pièces aux effets des présentes.

Après délibération et à l'unanimité, les membres présents approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur



POUR EXTRAIT CONFORME,

La Vice-Présidente du C.C.A.S :

Elisabeth MICHALSKI

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

• son dépôt en préfecture le 18/10/22

• sa notification le 18/10/22

• sa publication le 18/10/22

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du 29/10/22

Pour le président par délégation,

La vice-présidente,
Elisabeth Michalski

